

# Informations pour les patients lors d'une consultation médicale

Ce dépliant est destiné aux patients et à leurs proches.

Le 112 a été appelé



L'ambulance est arrivée et vous avez été examiné.

↻ C'est ce que nous appelons une consultation médicale mobile.



Vous ne serez pas pris en charge par l'ambulance.

Le professionnel des soins ambulanciers prendra rendez-vous avec vous, vos proches, votre médecin traitant ou d'autres prestataires de.



Le professionnel des soins ambulanciers vous conseillera sur la marche à suivre si votre situation évolue. Vous obtiendrez ces informations sur papier.



Le professionnel des soins ambulanciers informera toujours votre médecin traitant. Votre médecin traitant peut prendre des mesures.



## Puis-je consulter mon propre dossier ?

Oui, vous pouvez consulter votre dossier médical via [mijnambulancezorg.nl](http://mijnambulancezorg.nl). Vous avez reçu des soins de RAV Zeeland. Vous aurez besoin de ces informations pour vous connecter au bon portail. Vous ne pouvez pas vous connecter au portail ? Dans ce cas, vous pouvez également demander votre dossier par écrit à l'adresse [wittekruis.nl/medisch-dossier/](http://wittekruis.nl/medisch-dossier/).

## Qui dois-je appeler si la situation évolue après le départ de l'ambulance ?

**En cas d'urgence vitale, appelez immédiatement le 112.**

Si vous avez des questions ou si vous pensez avoir à nouveau besoin de soins médicaux, appelez :

Du lundi au vendredi entre 08 h 00 et 17 h 00 : votre propre médecin traitant

Du lundi au vendredi, de 17 h 00 à 08 h 00, et le week-end,

le service de garde (HAP) dans votre région :

- HAP De Bevelanden - Goes : 088-0228125
- HAP Walcheren - Middelburg : 088-0228135
- HAP Schouwen-Duiveland - Zierikzee : 088-0228145
- HAP West Brabant - Bergen op Zoom : 0164-273855
- HAP Zeeuws-Vlaanderen - Terneuzen : 0115-643000

L'équipe des ambulanciers vous souhaite beaucoup de courage.



Scannez-moi pour

Ces conseils et/ou accords ont été convenus avec vous